RETURN OFFERS TO: RETOURNER LES OFFRES À:

Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada - Service correctionel Canada

Par courriel:

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

Attention: Danielle Cameron

AMENDMENT TO THE REQUEST FOR **STANDING OFFER** MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Regional Master Standing Offer (RMSO) Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Comments — Commentaires:

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT - CE DOCUMENT COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office - Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) 340 Laurier West Ave/Avenue Laurier O. Ottawa, ON

Title — Sujet:
Formation professionnelle – formation en matière de secourisme

Solicitation No. — No. de l'invitation

21C40-20-33390667

Solicitation Amendment No. - No. de la Date: modification à l'invitation Le 30 juillet 2020 005

GETS Reference No. - Nº. de Référence de SEAG 21C40-20-3339067

Solicitation Closes — Time Zone Fuseau horaire L'invitation prend fin

at /à: 14h00

On / Le : lundi le 17 août HAE

2020

Delivery Required — Livraison exigée :

See herein - Voir aux présentes

F.O.B. — F.A.B.

Plant - Usine: Destination: Χ Other-Autre:

Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:

Danielle.Cameron@csc-scc.gc.ca

Telephone No. – Nº de téléphone: (343) 542-9350

Fax No. - Nº de télécopieur:

Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction:

Multiple as per call-up

Multiples, selon la commande subséquente.

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

La modification 005 à la demande d'offre à commandes (DOC) est émise pour:

- 1. Proroger la date de clôture de la DOC;
- 2. Modifier la Période de l'offre à commandes ;
- 3. Modifier l'annexe A Énoncé des travaux; et
- 4. Modifier l'annexe B Base de paiement proposée.

1. La date de clôture de la période d'invitation à soumissionner identifiée sur la page un (1) de la DOC a été prorogée::

Supprimer: la date de clôture le mardi 4 août 2020 à 14h00 HAE; et,

Insérer: La nouvelle date de clôture de la période d'invitation : le lundi 17 août 2020 à 14h00 HAE.

2. Modifier la Période de l'offre à commande :

Supprimer : l'article 4.1 Période de l'offre à commande dans son intégralité; et

Insérer : La nouvelle article 4.1 Période de l'offre à commandes qui suit :

Remarque : les dates du début de l'offre à commandes sont indiquées ci-dessous :

POUR LES VOLETS 1, 2 et 3 - Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date de l'attribution de l'offre à commandes au **31 juillet 2021**.

POUR LE VOLET 4 – Des commande subséquents à cette offre à commandes pourront être passées <u>à</u> partir du 1^{er} avril 2021 au **31 juillet 2021.**

3. Modifier l'annexe A - Énoncé des travaux :

Supprimer: l'annexe A – Énoncé des travaux, modification Nº 1 dans son intégralité; et

Insérer: La nouvelle annexe A – Énoncé des travaux, modification Nº 2 qui suit.

4. Modifier l'annexe B - Base de paiement proposée :

Supprimer: l'annexe B - Base de paiement proposée, modification Nº 2 dans son intégralité; et

Insérer: La nouvelle annexe B - Base de paiement proposée, modification Nº 3 qui suit.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX, MODIFICATION Nº 2

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a pour mandat d'aider à la réinsertion sociale sans risque des délinquants en leur offrant des possibilités de formation professionnelle. Le travail comportera les éléments ci-dessous.

1. Contexte

Le SCC est déterminé à offrir aux délinquants incarcérés dans ses établissements des possibilités de formation professionnelle qui correspondent aux normes en vigueur dans la collectivité et aux conditions du marché du travail afin de les préparer à se trouver un emploi après leur libération dans la collectivité. La formation doit répondre aux normes communautaires et être certifiée par un tiers afin d'accroître les possibilités d'emploi.

2. Objectifs

L'entrepreneur doit fournir une série de cours agréés par l'organisme de réglementation de la province menant à l'obtention d'un certificat de formation sur le secourisme général, la réanimation cardiorespiratoire et l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (RCR/DEA). Ce certificat sera valide dans diverses industries. Les objectifs d'apprentissage des cours peuvent être appliqués dans divers secteurs d'emploi de la région. Les délinquants qui termineront cette formation avec succès doivent obtenir un certificat valide d'un tiers qui leur permettra d'occuper un emploi exigeant une formation en matière de secourisme général, de RCR et de DEA.

3. Tâches

L'entrepreneur doit s'occuper, notamment, des tâches et éléments ci-dessous.

- 3.1 Une formation en matière de secourisme général, de RCR et de DEA approuvée en vertu des normes et des directives des lois et des règlements provinciaux applicables, aux délinquants. Chaque cours durera au moins six (6) heures par jour et s'échelonnera sur deux (2) jours.
- 3.2 L'ensemble des outils, du matériel et de l'équipement nécessaires au cours de certification en matière de secourisme général, de RCR et de DEA.
- 3.3 Assurer la sécurité dans le milieu d'enseignement.
- 3.4 Faire passer des examens et des évaluations des compétences qui sont directement liés aux aptitudes et aux compétences définies reconnues relatives à la formation en matière de secourisme général, de RCR et de DEA.
- 3.5 Consigner les noms des délinquants qui ont réussi la formation et veiller à la remise de tous les certificats au gestionnaire de programme désigné de l'unité opérationnelle où la formation est donnée, dans les 21 jours suivant la prestation de la formation. Une copie des certificats doit être fournie au chargé de projet à titre d'attestation de la participation, en plus d'une liste des participants et des résultats.
- 3.6 Signaler immédiatement toute inquiétude au chargé de projet ainsi qu'au gestionnaire de programmes désignés de l'établissement où le cours est donné. Si un incident ou une urgence survient, l'entrepreneur doit présenter un rapport d'observation avant de quitter les lieux. L'entrepreneur doit signaler toute infraction à la sécurité au gestionnaire de programmes et au chargé de projet le plus rapidement possible.
- 3.7 L'ensemble du matériel pédagogique, y compris pour les examens écrits et pratiques (le matériel pédagogique doit être approuvé par le responsable technique).

3.8 Les renseignements supplémentaires, entre autres la date et l'emplacement des cours, le nombre de participants et le nombre de réussites avec chaque facture.

Volume estimé

Le nombre prévu de cours de formation chaque année et pour chaque emplacement est indiqué cidessous à la section 6, Emplacement des travaux. Le nombre prévu de cours de formation ne constitue pas une garantie contractuelle; il n'y a aucun minimum garanti de séances de formation pour chaque endroit.

En raison de la pandémie de COVID-19, le nombre minimal de participants pourrait se situer entre trois (3) et six (6), en fonction de la taille de la salle de classe afin de maintenir la distance physique. La base de paiement pour la participation dépendra de cette exigence.

Le nombre minimal de participants par cours pourrait redevenir sept (7), jusqu'à concurrence de douze (12), lorsque la stratégie d'atténuation de la pandémie de COVID-19 sera modifiée.

4. Livrables

L'entrepreneur doit fournir les produits suivants au chargé de projet :

- 1. un ou des instructeurs agréés pour offrir la formation en matière de secourisme général, de RCR et de DEA pour chaque emplacement;
- 2. l'ensemble du matériel pédagogique nécessaire (y compris pour les exercices écrits et pratiques) et le matériel de formation connexe (notamment les manuels, les documents de cours, les autres documents);
- 3. une copie papier du ou des certificats de secourisme, montrant la participation au cours et la réussite pour chaque délinquant:
- 4. les dates et le lieu de la formation, ainsi que le nombre de participants, dans les 21 jours suivant la fin de chaque cours de formation;
- 5. une liste des participants et des résultats; et
- 6. un ou des rapports d'observation en cas d'incident ou d'urgence, le cas échéant.

Tous les produits livrables doivent être présentés sur copie papier.

5. Ce que le SCC doit fournir

- Une salle de formation offrant suffisamment d'espace pour accueillir le nombre de délinquants ainsi que de l'espace pour respecter les lignes directrices sur l'éloignement physique entre les participants;
- Du matériel informatique, au besoin;
- Des tableaux-papier, marqueurs, stylos et feuilles de papier:
- Produits de nettoyage et désinfectants pour les mains, si nécessaire.

6. Emplacement des travaux

A. VOLET 1 (région de Kingston)

Établissement du SCC	Classification de sécurité	Nombre prévu de séances de formation (cours) par année
Joyceville Autoroute 15, nº 3766 C.P. 4510 Kingston (Ontario) K7L 4X9	Sécurité minimale et moyenne	12
Collins Bay	Sécurité minimale et moyenne	12

1455, chemin Bath C.P. 7500 Kingston (Ontario) K7L 5E6		
Bath 5775, chemin Bath C.P. 1500 Bath (Ontario) K0H 1G0	Sécurité moyenne	6

B. VOLET 2 (région de Kitchener)

Établissement du SCC	Classification de sécurité	Nombre prévu de séances de formation (cours) par année
Établissement pour femmes	Sécurité moyenne	10
Grand Valley		
1575, boul. Homer Watson		
Kitchener (Ontario) N2P 2C5		

C. VOLET 3 (région de Campbellford)

Établissement du SCC	Classification de sécurité	Nombre prévu de séances de formation (cours) par année
Warkworth	Sécurité moyenne	8
Route de comté nº 29		
C.P. 760		
Campbellford (Ontario) K0L 1L0		

D. VOLET 4 (région de Gavenhurst)

Établissement du SCC	Classification de sécurité	Nombre prévu de séances de formation (cours) par année
Beaver Creek	Sécurité minimale et moyenne	4
2000 route Beaver Creek.,		
C.P. 5000		
Gavenhurst (Ontario) P1P 1Y2		

7. Déplacements

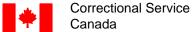
Il n'y a aucuns frais de déplacement ni de subsistance associés au présent contrat.

8. Langue de travail

L'entrepreneur doit être en mesure de donner la formation en anglais (bien lire et bien s'exprimer à l'oral et à l'écrit).

9. Heures de travail

L'entrepreneur doit offrir les cours en matière de secourisme général, de RCR et de DEA pendant les heures normales de l'établissement. Le chargé de projet doit indiquer quelles sont ces heures à l'endroit où le cours sera donné. Normalement, ces heures sont de 8 h à 16 h 30. D'autres heures peuvent être déterminées, incluant les soirées et fin de semaine, d'un commun accord entre l'entrepreneur et le chargé de projet. Le programme durera au moins six (6) heures par jour et s'échelonnera sur deux (2) jours.



10. Contraintes

- a) Les cours sont offerts à des délinquants sous responsabilité fédérale détenus dans des établissements fédéraux (y compris des détenus à sécurité minimale et moyenne). Les politiques concernant la détermination de la classification de sécurité et les établissements fédéraux se retrouvent à l'adresse www.csc-scc.gc.ca.
- b) Les participants peuvent avoir une attitude difficile ou être réfractaires;
- c) Il peut y avoir des délais au moment d'entrer dans l'établissement. Tous les articles qui y entrent doivent être inspectés, radiographiés et peuvent être soumis à des tests pour trouver des objets interdits:
- d) Les gens pénétrant dans l'unité peuvent aussi être soumis à une fouille (p. ex. à l'aide de chiens détecteurs, de portique de détection de métaux, de détecteur ionique, etc.).
- e) Les cours peuvent être reportés en raison d'exigences opérationnelles de l'établissement, par exemple : conflit d'horaire, fermeture de l'établissement, situation d'urgence pouvant modifier l'horaire de la formation en totalité ou en partie; et
- f) Les participants n'ont pas accès à Internet.

11. Annulation

Si un cours prévu doit être annulé ou remis par le SCC, le chargé de projet, son délégué ou l'établissement doit donner à l'entrepreneur un préavis d'au moins 24 heures. Un message doit être considéré comme un préavis. Les cours doivent reprendre dès que possible. L'entrepreneur doit téléphoner à l'établissement avant de partir pour la formation, pour s'assurer qu'aucune période de confinement n'a été ordonnée au cours des 24 heures précédentes.

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT PROPOSÉE, MODIFICATION Nº 3

1.0 Services professionnels fournis à prix ferme :

Pour la prestation des services professionnels demandés par le Canada, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme établi dans le contrat selon le taux forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant établis dans cette annexe, taxes applicables en sus.

Le nombre estimé de cours pour chaque programme et pour chaque endroit est indiqué ci dessous. L'estimation des besoins en matière de formation ne constitue pas une garantie contractuelle; il n'y a aucun nombre de cours minimum garanti pour chaque endroit. Le nombre estimé de participants par séances (cours) représenté ci-dessous sera utilisé qu'à des fins d'évaluations SEULEMENT.

<u>REMARQUE</u>: Si le soumissionnaire fait une proposition pour plusieurs VOLETS, l'entrepreneur doit fournir suffisamment de ressources pour le volume estimé conformément à l'Annexe A - Énoncé des travaux.

Les soumissionnaires peuvent présenter une proposition pour un ou plusieurs volets, mais il doivent fournir les services aux établissements énumérés dans le volet en question.

2.0 Tarifs:

A – Durée du contrat – de l'attribution de <u>l'offre à commande au 31 juillet 2021</u>

VOLET 1 : Région de Kingston (Établissement de Joyceville, de Collins Bay et de Bath)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x C=D
	Α	В	С	D
	12	3 à 6	\$	\$
a) Établissement de	12	7 à 12	\$	\$
Joyceville			TOTAL a)	\$
	12	3 à 6	\$	\$
b) Établissement de	12	7 à 12	\$	\$
Collins Bay		TOTAL b)	\$	
	6	3 à 6	\$	\$
c) Établissement de	6	7 à 12	\$	\$
Bath			TOTAL c)	\$
			TOTAL a) + b) + c)	\$

VOLET 2 : Région de Kitchener (Établissement pour femmes Grand Valley)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x C=D
	Α	В	С	D
	10	3 à 6	\$	\$
a) Établissement pour	10	7 à 12	\$	\$
femmes Grand Valley			TOTAL a)	\$

VOLET 3 : Région de Cambellford (Établissement de Warkworth)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x C=D
	Α	В	С	D
	8	3 à 6	\$	\$
a) Établissement de	8	7 à 12	\$	\$
Warkworth			TOTAL a)	\$

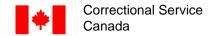
VOLET 4 SEULEMENT Durée du contrat – du <u>1^{er} avril 2021 au 31 juillet 2021</u>

VOLET 4 : Région de Gavenhurst (Établissement de Beaver Creek)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x C=D
	Α	В	С	D
	8	3 à 6	\$	\$
a) Établissement de	8	7 à 12	\$	\$
Beaver Creek			TOTAL a)	\$

3.0 Options de prolongation de la période de l'offre à commandes :

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période de l'offre à commandes, conformément à l'article « À insérer à l'attribution de l'offre à commandes » de l'offre à commandes initiale, Options de prolongation de l'offre à commandes, l'entrepreneur sera payé le taux forfaitaire ferme tout compris par participant, d'après le tableau suivant, taxes applicables en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à toute commande subséquente émise suite à la prolongation de l'offre à commandes.



B - Période d'option 1 : du 1er aout 2021 au 31 juillet 2022

VOLET 1 : Région de Kingston (Établissement de Joyceville, Établissement de Collins Bay et Établissement de Bath)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x C=D
	Α	В	С	D
	12	3 à 6	\$	\$
a) Établissement de	12	7 à 12	\$	\$
Joyceville			TOTAL a)	\$
	12	3 à 6	\$	\$
b) Établissement de	12	7 à 12	\$	\$
Collins Bay			TOTAL b)	\$
	6	3 à 6	\$	\$
c) Établissement de	6	7 à 12	\$	\$
Bath			TOTAL c)	\$
			TOTAL a) + b) + c)	\$

VOLET 2 : Région de Kitchener (Établissement de femmes Grand Valley)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x C=D
	Α	В	С	D
	10	3 à 6	\$	\$
a) Établissement pour	10	7 à 12	\$	\$
femmes Grand Valley			TOTAL a)	\$

VOLET 3 : Région de Cambellford (Établissement de Warkworth)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x C=D
	Α	В	C	D

a) Établissement de Warkworth	8	3 à 6	\$	\$
	8	7 à 12	\$	\$
			TOTAL a)	\$

VOLET 4 : Région de Gavenhurst (Établissement de Beaver Creek)						
Description: Formation		Nombre	Tarif forfaitaire ferme			
professionnelle –	Nombre	estimatifs de	tout compris par			
formation en matière de	estimatifs de	participants	groupe de participant	TOTAL		
secourisme – telle que	séances (cours)	pas groupe	pour les établissements			
décrite dans l'Annexe A	par année	par séances	<u>à sécurité minimale,</u>	A x C=D		
 – Énoncé des travaux 		(cours)	moyenne et maximale			
	Α	В	С	D		
	8	3 à 6	\$	\$		
a) Établissement de Beaver Creek	8	7 à 12	\$	\$		
			TOTAL a)	\$		

Prix évalué par VOLET = (A. Durée du contrat total de la colonne D) + (B.	
période d'option 1 total de la colonne D)	

4.0 Taxes applicables

- (a) Dans l'offre à commandes, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas les taxes applicables, selon le cas, à moins d'indication contraire. Les taxes applicables s'ajoutent au prix mentionné et seront payées par le Canada.
- (b) Le montant estimé des taxes applicables de <u>« À insérer à l'attribution de l'offre à commandes »</u> \$ est compris dans le coût total estimé qui figure à la page 1 de la présente offre à commandes. Les taxes applicables seront comprises dans toutes les factures et dans toutes les demandes d'acomptes à titre d'article distinct. Tous les articles détaxés ou exemptés, ou auxquels les taxes ne s'appliquent pas, devront apparaître ainsi sur toutes les factures. L'offrant accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le montant des taxes applicables acquittées ou exigibles.

5.0 Paiement électronique de factures - offre

Le Canada demande que les offrants remplissent l'option 1 ou 2 ci-dessous :

1. () Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.

Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :

- () Carte d'achat MasterCard;
- () Dépôt direct (national et international).
- 2. () Les instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique.

Service correctionnel Canada

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.